SYNDICAT MIXTE DES PORTS DU BASSIN D'ARCACHON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Opérations de dragage des Ports de Gujan, Larros et Canal sur la commune de GUJAN-MESTRAS

Une enquête publique unique est prescrite **lundi 20 novembre 2017 au mercredi 20 décembre 2017 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation décennale pour la réalisation des opérations de dragages d'entretien des ports de Gujan, Larros et Canal sur la commune de Gujan-Mestras. Les dragages portent sur un volume annuel de vases estimé entre 5000 et 30 000 m3 pendant 10 ans. Le projet prévoit l'évacuation des sédiments dragués vers un site de traitement envisagé sur la commune de Gujan-Mestras.

Le responsable du projet est le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon – Pôle opération - 47 Avenue de Certes 33980 AUDENGE. Le maitre d'œuvre est le SIBA.

L'enquête unique est prescrite au titre de la Loi sur l'Eau et au titre de l'article L123-1 du code de l'environnement.

Le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public à la Mairie de Gujan-Mestras où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et s'il y a lieu, consigner leurs observations par écrit sur un registre d'enquête, ouvert à cet effet. Le dossier pourra être consulté sur le site internet du département de la Gironde, www.gironde.fr/dragage-gujanmestras. Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur un poste informatique situé au siège du SMPBA-47 Avenue de Certes 33980 AUDENGE, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Les observations relatives aux projets pourront être transmises par courrier à la mairie de Gujan-Mestras siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur et sur la boite mail suivante : smpba-mp@gironde.fr, avant la clôture de l'enquête. Les observations reçues par messagerie seront consultable par le public sur le site internet du département de la Gironde, www.gironde.fr/dragage-gujanmestras.

Le commissaire enquêteur, M. Gérard Durand, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.
À la mairie de GUJAN-MESTRAS :

- lundi 20 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
- mercredi 29 novembre 2017 de 14h30 à 17h30
- mardi 05 décembre 2017 de 14h30 à 17h30
- vendredi 15 décembre 2017 de 14h30 à 17h30
- mercredi 20 décembre 2017 de 14h30 à 17h30

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Gujan-Mestras, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service des Procédures Environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture : www.gironde.gouv.fr.

Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée au titre de la loi sur l'eau pour les opérations de dragage.